

Côte-de-Sable, et le parc de Rockcliffe. Ottawa et Hull bénéficient maintenant de 7,000 acres d'espace libre, grâce à l'acquisition de terrains en bordure des rivières Outaouais et Rideau et de droits de passage exceptionnellement larges pour l'aménagement de promenades.

La C.C.N. a commencé à mettre en œuvre la décentralisation partielle des édifices publics et on peut voir d'excellents exemples d'aménagement d'édifices du gouvernement à Confederation Heights, à Tunney's Pasture et à Hull où est située l'Imprimerie nationale. D'autres zones, comme la grande étendue de Pinecrest, déjà dotée de services d'utilité publique, attendent d'être ainsi occupées. Les avantages de la décentralisation sont nombreux, les zones aménagées pour recevoir des édifices de l'administration offrent une certaine solution au problème toujours aussi épineux des embouteillages et, du point de vue humanitaire, les employés travaillent dans des édifices construits sur de vastes terrains paysagistes pourvus de zones de stationnement et situés près des grandes voies de communication et des centres commerciaux, et souvent à proximité de quartiers domiciliaires neufs. La Commission entretient les terrains qui entourent plus de 140 édifices du gouvernement dans la région de la capitale et participe aux programmes municipaux visant à mettre en valeur les attraits de la région, comme par exemple l'acquisition et l'aménagement de terrains le long de l'autoroute *Queensway*, longue de 12 milles, que réalisent conjointement le Gouvernement fédéral, la Commission de la capitale nationale, la province d'Ontario et la ville d'Ottawa.

L'un des objectifs importants du plan directeur est l'établissement, autour de la Capitale nationale, d'une ceinture de verdure dont l'un des buts principaux est de mettre un frein à l'expansion tentaculaire de la ville, afin de permettre la construction d'habitations familiales sur des terrains dotés de canalisations d'eau et d'égouts et accessibles aux petites bourses. En plus du point de vue esthétique, cette zone de verdure, d'espaces libres et de constructions ordonnées donnera à la Capitale des voies d'accès dignes de son nouveau visage. Du côté ontarien, cette ceinture semi-circulaire d'une superficie de 41,000 acres et d'une largeur de deux milles et demi entoure actuellement la zone urbaine à une distance moyenne de neuf milles de la Tour de la Paix. En plus d'encourager l'activité agricole dans ce périmètre, la Commission réserve, dans les limites de la zone, certaines étendues de terrain destinées à des immeubles de l'administration, à des institutions publiques et à certaines formes de développement industriel comme, par exemple, la recherche scientifique et l'expérimentation, dont les travaux demandent beaucoup d'espace. Nombre d'autres facteurs contribuent à faire de la ceinture de verdure une mesure idéale de planification; cette ceinture permet en effet un certain contrôle de l'accroissement urbain, encourage une meilleure utilisation des terrains en ville et favorise l'expansion des centres satellites dans la région de la Capitale nationale.

La C.C.N. a déjà commencé à exécuter, de concert avec les sociétés ferroviaires, les travaux de grande envergure que comporte le déplacement des voies et des cours ferroviaires que préconise fortement le plan directeur. Les emprises actuelles désaffectées sont destinées à devenir des voies de circulation aménagées de façon à éliminer les embouteillages au cœur de la capitale. L'autoroute *Queensway*, en voie de construction, repose sur une ancienne infrastructure ferroviaire. Le programme, dont la réalisation est prévue pour 1965, comporte l'enlèvement de 32 milles de voies ferrées, la suppression de 72 passages à niveau et, en conséquence, l'acquisition de 449 acres de terrain de grande valeur à des fins de réaménagement.

Le plan directeur vise aussi l'aménagement et la mise en valeur du magnifique parc de la Gatineau, impressionnante région de forêts et de lacs d'une étendue de 75,000 acres ayant la forme d'un triangle dont le sommet pénètre dans la ville de Hull et qui s'étend dans les Laurentides vers le nord-ouest sur une distance de 35 milles. La Commission possède plus de 62,000 acres de terre dans la zone à aménager et continue d'acquérir les propriétés privées. Elle élargit sans cesse son réseau de routes de plaisance dans le parc de la Gatineau, qui atteint maintenant près de 22 milles, et dont les plans prévoient des prolongements dans les régions incultes. Elle améliore ses terrains de camping et de pique-nique en y installant des fontaines publiques, des rôtisseries et des fours en plein